





Mise à disposition d'infrastructures scolaires en faveur des mouvements de jeunesse

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 22/06/2022
Documents à renvoyer	oui, pour le 30/09/2022
Résumé	L'objectif est, d'une part, d'encourager la mise à disposition d'espaces scolaires et la mise en contact des établissements et des mouvements de jeunesse à cette fin, et d'autre part, d'apporter une première cartographie des établissements ouverts à pareilles mises à disposition
Mots-clés	Mise à disposition - Infrastructures scolaires - Mouvements de jeunesse
Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-social
Enseignement	Primaire ordinaire	
	Secondaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation
Ens. officiel subventionné	Secondaire en alternance (CEFA)	Centres de Technologie Avancée (CTA)
	, ,	Centres de dépaysement et de plein air
Ens. libre subventionné	Maternel spécialisé	(CDPA)
Libre confessionnel	Primaire spécialisé	Centres techniques
Libre non confessionnel	Secondaire spécialisé	
	· ·	Homes d'accueil permanent
	Secondaire artistique à horaire réduit	Internats primaire ordinaire
		Internats secondaire ordinaire
	Promotion sociale secondaire	Internats prim. ou sec. spécialisé
	Promotion sociale secondaire en alternance	Internats supérieur
	Promotion sociale supérieur	Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités

Signataire(s)

<u> 3</u>	
Madame la Ministre Valérie GLATIGNY	
Autre Ministre : JEHOLET et DAERDEN	

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
Poucez Mélissa	SG/DGI/SGISS	melissa.poucez@cfwb.be
		+32 (0)2 413 31 05



## Mise à disposition d'infrastructures scolaires en faveur des mouvements de jeunesse

Coordonnées de contact : melissa.poucez@cfwb.be

(Direction générale des Infrastructures, Service général des Infrastructures scolaires subventionnées)

**Destinataires de la circulaire**: l'ensemble des établissements scolaires, de tout type et niveau, en Fédération Wallonie-Bruxelles.

## A. Préambule

La présente circulaire a pour objectif, d'une part, d'encourager la mise à disposition d'espaces scolaires et la mise en contact des établissements scolaires et des mouvements de jeunesse à cette fin, et d'autre part, d'apporter une première cartographie des établissements ouverts à pareilles mises à disposition.

## B. Mise à disposition et recueil d'informations

Les bâtiments scolaires sont davantage que d'autres adaptés à l'accueil en collectivité et disposent habituellement d'infrastructures utiles telles que sanitaires, cuisines et/ou réfectoires, espaces extérieurs).

Par ailleurs, ils sont peu ou pas utilisés en dehors des périodes scolaires.

De manière générale, sont promues les ouvertures vers les publics extérieurs et en particulier vers les secteurs ayant trait à la jeunesse.

La diversification de l'utilisation des bâtiments scolaires permet d'accroître les synergies en termes d'occupation, de faire bénéficier les investissements consentis au plus grand nombre, et enfin d'assurer généralement des rentrées financières supplémentaires aux établissements scolaires concernés.

Nous vous invitons dès lors à nous communiquer en retour, pour la date du 30 septembre 2022 au plus tard, via le formulaire en ligne disponible via le lien Internet suivant : <a href="https://form.jotform.com/221652118965055">https://form.jotform.com/221652118965055</a>.

Les questions posées sont destinées à cerner le nombre et le type d'espaces disponibles, les surfaces et les capacités possibles, d'en permettre une description précise et utile, en ce compris les équipements et le mobilier éventuellement disponibles, d'en connaître les modalités d'occupation ainsi que les services potentiellement disponibles, et bien entendu d'appréhender les périodes de disponibilités et de connaître les coordonnées de contact au sein de l'établissement.

Ces informations une fois recueillies et collationnées seront communiquées aux cinq mouvements de jeunesse reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Les Patros, les Scouts, les Guides, les Scouts et Guides Pluralistes, les Faucons Rouges).

Vous pouvez en outre et complémentairement prendre un contact direct avec les mouvements de jeunesse, dès-à-présent ou plus tard (secretariat@patro.be; lesscouts@lesscout.be; relex@guides.be; info@sgp.be; philippe@fauconsrouges.be).

Pierre-Yves JEHOLET
Ministre-Président
Frédéric DAERDEN
Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur WBE, et er charge des Bâtiments Scolaires
Valérie GLATIGNY
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles de la Jeunesse et du Sport